

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au chalet des Loisirs, au 749, Ancienne route 50, le 2 mars 2020, à 19h00, présidé par monsieur le pro-maire, Sébastien Desgagnés, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Sylvie Fauteux

Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

Monsieur le maire Gérard Duteau est absent.

#### **2020-03-02-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

#### **2020-03-02-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 3 février 2020
6. Adoption des minutes du 25 février 2020
7. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapport du maire
9. Rapport du directeur général
- Pause
10. Résolution
  - Avis de motion
  - Projet de règlement 298 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243-14 afin de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques
  - Avis de motion
  - Projet de règlement 299 modifiant le règlement de zonage 237-14 afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires attachés et détachés
  - Application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
  - Réseau routier – Liste des prix 2020 Équipements et Matériel
  - Dérogation mineure 2020-01
  - Arrêt des procédures
  - Mois de la jonquille
  - Participation à l'appel d'offres commun pour la collecte des matières compostables et des déchets
  - Affichage de poste – Coordonnateur pour le SAE
  - Affichage de poste – Animateur pour le SAE
  - Formation en sécurité civile
  - Achat d'un nouveau réservoir diesel
  - Formation piégeage et gestion des animaux à fourrure
  - Entente Ressourcerie 2020-2024
  - Programme de reboisement social d'Arbre-Évolution
  - Désignation d'un représentant à l'assemblée générale d'Acti-Sports
  - Approbation des travaux supplémentaires – Centre communautaire

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

11. Loisirs
12. Trois Villages
13. Famille et culture
14. Journal
15. Usine d'épuration
16. Aqueduc
  - Dépôt du rapport annuel de la qualité de l'eau potable
17. États financiers mensuels
18. Dépôt du rapport de correspondance
19. Régie incendie
  - Dépôt du rapport financier
20. Régie des déchets solides
21. Divers
  - Prochaine réunion de travail
  - Prochaine assemblée ordinaire
22. Période de questions
23. Autres sujets
24. Levée

Adopté.

### **2020-03-02-03: PERIODE DE QUESTIONS**

8 questions ont été posées. La période des questions débute à 19h05 et se termine à 19h46.

### **2020-03-02-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 3 février 2020 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

### **2020-03-02-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 25 février 2020 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

### **2020-03-02-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 7470 à 7509 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (140 401.03\$), la liste des prélèvements (février 2020) et le rapport de salaires versés (février 2020) en date du 29 février 2020.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

### **2020-03-02-07: RAPPORT DU MAIRE**

Le maire étant absent, il n'y a pas de rapport du maire.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

### **2020-03-02-08: RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL**

Le directeur général fait état des différentes activités de l'administration municipale et les suivis des différents projets municipaux.

### **2020-03-02-09: AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Jeanne Dubois donne avis de motion à la présente séance ordinaire de ce conseil qu'il sera adopté un règlement dans le but de modifier le règlement numéro 243 sur les usages conditionnels.

Le règlement a pour objet de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et les antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### **2020-03-02-10: PROJET DE REGLEMENT 298 MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 243-14 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CRITERES D'EVALUATION D'UNE DEMANDE POUR LES TOURS ET ANTENNES DE TELECOMMUNICATIONS AINSI QUE LES DISPOSITIONS SUR LES EOLIENNES DOMESTIQUES**

ATTENDU QUE le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du schéma ;

ATTENDU QUE l'avis de conformité préliminaire fait mention d'éléments à corriger afin d'être en conformité avec les objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement l

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance du 2 mars 2020 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité :

D'approuver et adopter le projet de règlement n° 298 *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243-14 afin de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques* et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;

DE tenir une assemblée de consultation le 6 avril 2020 à 18h30 au 776, rue Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-03-02-11: AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Réal Crête donne avis de motion à la présente séance ordinaire de ce conseil qu'il sera adopté un règlement dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 237.

Le règlement a pour objet de modifier les dispositions concernant les notions sur les bâtiments accessoires attachés.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Adopté.

**2020-03-02-12: PROJET DE REGLEMENT 299 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 237-14 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES BATIMENTS ACCESSOIRES ATTACHES ET DETACHES**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires attachés et détachés ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mars 2020 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

D'approuver et adopter le projet de règlement n<sup>o</sup> 299 *Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires attachés et détachés* et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;

DE tenir une assemblée de consultation le 6 avril 2020 à 18h30 au 776, rue Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

**2020-03-02-13: APPLICATION DU REGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT A FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 20 novembre 2019 le décret 1162-2019, soit le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement entrera en vigueur le 3 mars prochain ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles obligations municipales sont énoncées dans le règlement ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde n'a pas les ressources nécessaires pour appliquer le présent règlement ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde délègue le mandat d'application du règlement d'application de la Loi P-38.002, *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, à la SPA de l'Estrie.

Adopté.

**2020-03-02-14: RESEAU ROUTIER – LISTE DES PRIX 2020 MATERIEL ET ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QU'un appel de soumissions pour constituer un registre des entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux de voirie a été transmis aux entreprises désignées par le conseil, selon le devis préparé par M. Marc-Antoine Lefebvre, secrétaire-trésorier, le 7 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la location d'équipements sont au nombre de treize ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la fourniture de matériel sont au nombre de six ;

ATTENDU QUE le registre permettra à la Municipalité, si elle doit superviser ou ordonner des travaux, de recommander ou de choisir l'entrepreneur approprié. Le ou les contrat(s) seront donnés en fonction des prix, de la disponibilité, de la proximité du lieu des travaux et de façon à respecter la loi et le Règlement de gestion contractuelle en vigueur et des articles 936 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de constituer un Registre des fournisseurs d'équipements et de matériel 2020 avec les tarifs et soumissions reçues par les entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux de voirie.

Adopté.

**2020-03-02-15: DEROGATION MINEURE 2020-01**

La demande de dérogation mineure 2020-01 concerne la propriété située au 1050, chemin Saint-Denis, lot 5 792 243 du cadastre du Québec. La demande vise à régulariser la marge de recul avant, la marge de recul arrière et la marge de recul latérale du bâtiment principal. La marge de recul avant actuelle est de 8,37 mètres alors que la grille des spécifications pour la zone A-7 exige une marge de recul avant minimale de 12 mètres. La marge de recul arrière actuelle est de 10,61 mètres alors que la grille des spécifications pour la zone A-7 exige une marge de recul arrière minimale de 12 mètres. La marge de recul latérale actuelle est de 2,01 et 4,23 mètres alors que la grille des spécifications pour la zone A-7 exige une marge de recul latérale minimale de 5 mètres.

Après l'étude du dossier et les discussions, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit :

ATTENDU QUE la situation ne cause pas de préjudices aux voisins ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

ATTENDU QUE les travaux effectués en 2005 ont fait l'objet d'un permis ;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser une situation afin de permettre la vente de l'immeuble ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Le comité consultatif recommande au conseil municipal d'**accepter** la demande avec les marges de recul inscrites sur le certificat de localisation des minutes 9191 du dossier 2005-030-2 préparé par l'arpenteur-géomètre, Daniel Parent, daté du 18 décembre 2019.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée concernant le lot 5 792 243 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 1050, chemin Saint-Denis selon le plan de localisation des minutes 9191 du dossier 2005-030-2 daté du 18 décembre 2019, préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre.

Adopté.

### **2020-03-02-16: ARRET DES PROCEDURES**

ATTENDU QUE la Municipalité a émis deux constats d'infraction à M. Royal Soucy en date du 4 juin 2019, un pour avoir maintenu sur son immeuble un tipi (CAE190105) et un pour avoir maintenu sur son immeuble un cabinet à terreau (CAE190116) ;

ATTENDU QUE M. Royal Soucy a communiqué avec la Municipalité à la suite de la signification de ces deux constats et s'est engagé à retirer le tipi de même que le cabinet à terreau ;

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement a inspecté l'immeuble le 19 novembre 2019 et que cette dernière nous informe que M. Royal Soucy a effectivement retiré le tipi et le cabinet à terreau de son immeuble ;

ATTENDU QUE le conseil ne voit pas la pertinence de maintenir les accusations dans ces circonstances ;

En conséquence, il est proposé de mandater Me Audrey Toupin-Couture de la firme Cain Lamarre afin qu'elle demande le retrait des constats d'infraction CAE190105 et CAE190116 émis en date du 4 juin 2019 contre M. Royal Soucy lors de la séance de la Cour municipale du 30 mars 2020.

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux demande le vote.

|                | POUR | CONTRE |
|----------------|------|--------|
| Réal Crête     |      | ✓      |
| Sylvie Fauteux |      | ✓      |
| Steve Lanciaux |      | ✓      |
| Robin Cotnoir  |      | ✓      |
| Jeanne Dubois  |      | ✓      |

La motion est rejetée à l'unanimité.

### **2020-03-02-17: MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU’environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c’est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d’un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l’accès à un réseau d’aide, l’information basée sur les dernières données probantes et la défense de l’intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu’elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices et que la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises, par l’entremise de ses programmes, à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d’avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu’il est porteur d’espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde décrète que le mois d’avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

**2020-03-02-18: PARTICIPATION A L’APPEL D’OFFRES COMMUN POUR LA COLLECTE DES MATIERES COMPOSTABLES ET DES DECHETS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité obtient très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l’ensemble des petites municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compostables) et la MRC (recyclage) ;

CONSIDÉRANT l’augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser les fréquences de collectes selon le modèle suivant afin d'obtenir de meilleurs prix et d'atteindre les objectifs de récupération :

- Collecte de déchets : 1 fois par 4 semaines (13 collectes par année) ;
- Collecte des matières compostables : 1 fois par 2 semaines l'été, 1 fois par 4 semaines l'hiver (20 collectes par année)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser le mode de collecte pour une collecte mécanisée des déchets avec des bacs roulants ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

DE signifier à la MRC son intention de participer à l'appel d'offres commun pour la collecte des déchets et des matières compostables, à compter de la date de la fin de son contrat, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et selon la fréquence suivante :

- Collecte de déchets : 1 fois par 4 semaines l'hiver, 1 fois par trois semaines l'été (15 collectes par année)
- Collecte des matières compostables : 1 fois par mois l'hiver, 1 fois par deux semaines le printemps et l'automne, 1 fois par semaine l'été (28 collectes par an)

La Municipalité se réserve le droit de se retirer du groupe, avant l'adjudication du contrat par la MRC ;

DE confier le mandat à la MRC d'agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat de collecte des matières résiduelles, dans le respect des règles d'adjudication de contrat applicables ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et aux autres municipalités locales.

Adopté.

### **2020-03-02-19: AFFICHAGE DE POSTE – COORDONNATEUR POUR LE SAE**

ATTENDU QUE l'organisation d'un service d'animation estival par la municipalité nécessite la présence d'un coordonnateur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la municipalité affiche le poste de coordonnateur pour le Service d'animation estival dans Le Mégilien, dans un médiaposte, sur la page Facebook de la municipalité, sur son site Internet et dans le journal Le Progrès.

Adopté.

### **2020-03-02-20: AFFICHAGE DE POSTE – ANIMATEUR POUR LE SAE**

ATTENDU QUE l'organisation d'un service d'animation estival par la municipalité nécessite la présence d'un animateur ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que la municipalité affiche le poste d'animateur pour le Service d'animation estival dans Le Mégilien, dans un médiaposte, sur la page Facebook de la municipalité, sur son site Internet et dans le journal Le Progrès.

Adopté.

**2020-03-02-21: FORMATION EN SECURITE CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récemment adopté un nouveau plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière formation en sécurité civile a eu lieu en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de faire une formation afin d'actualiser les connaissances en matière de sécurité civile ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Croix-Rouge Canadienne d'organiser la formation *Introduction à la sécurité civile pour élus et dirigeants* au tarif de 2 625\$, taxes en sus.

Adopté.

**2020-03-02-22: ACHAT D'UN NOUVEAU RESERVOIR DIESEL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de la Mutuelle des Municipalités du Québec mentionnant que le réservoir diesel du garage ne serait pas assurable en raison de son âge avancé ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau réservoir à double paroi doit être installé afin de respecter les critères de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Pierre Chouinard et fils de 2 312\$, taxes en sus, et de procéder au remplacement de l'équipement.

Adopté.

**2020-03-02-23: FORMATION PIEGEAGE ET GESTION DES ANIMAUX A FOURRURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'inscrire M. René Therrien, inspecteur municipal, au cours Piégeage et gestion des animaux à fourrure au montant de 200\$.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-03-02-24: ENTENTE RESSOURCERIE 2020-2024**

CONSIDÉRANT le projet d'entente quinquennal soumis à la municipalité par la Ressourcerie des Frontières pour le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables dont la tarification est établie selon un taux à la tonne ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'entente soumise par la Ressourcerie des Frontières soumise le 21 janvier 2020 ;

D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde l'entente.

Adopté.

**2020-03-02-25: PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL D'ARBRE-ÉVOLUTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de faire une demande au programme de reboisement social d'Arbre-Évolution, soit 150 arbres et 50 arbustes pour le parc municipal Armand-Viau et la plage municipale.

Adopté.

**2020-03-02-26: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE D'ACTI-SPORTS**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Réal Crête comme représentant de la municipalité de Saint-Herménégilde à l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports le 26 mars 2020.

Adopté.

**2020-03-02-27: APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait certaines demandes auprès de l'entrepreneur responsable des travaux du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux imprévus ont dû être effectués afin de respecter le code du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux doivent être approuvés ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

D'approuver la demande de changement 1 pour les différents travaux imprévus effectués lors de la phase de démolition pour un montant de 10 071.86\$, taxes en sus ;

D'approuver la demande de changement 2 pour les différents travaux imprévus en plomberie, ventilation et électricité pour un montant de 10 749.00\$, taxes en sus ;

D'approuver la demande de changement 4 pour les travaux de peinture supplémentaires dans la grande salle pour un montant de 3 129.77\$, taxes en sus ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

D'autoriser un montant de 3 828,31\$, taxes en sus, pour la réalisation de travaux de réparation de maçonnerie en ajoutant un solin intramural afin d'éviter les infiltrations d'eau.

Adopté.

**2020-03-02-28: LOISIRS**

L'assemblée générale des Loisirs aura lieu durant le mois de mars.

**2020-03-02-29: TROIS VILLAGES**

La prochaine réunion du comité aura lieu le 10 mars.

**2020-03-02-30: FAMILLE ET CULTURE**

Aucune nouvelle information.

**2020-03-02-31: JOURNAL**

La prochaine parution du journal sera en mars.

**2020-03-02-32: USINE D'EPURATION**

Le secrétaire-trésorier fait un suivi des discussions avec le ministère de l'Environnement.

**2020-03-02-33: AQUEDUC**

Le secrétaire-trésorier dépose le Rapport annuel de qualité de l'eau potable 2019.

**2020-03-02-34: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 29 février 2020.

**2020-03-02-35: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 4 février 2020 au 2 mars 2020.

**2020-03-02-36: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale de protection incendie de la Région de Coaticook.

**2020-03-02-37: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2020-03-02-38: DIVERS**

Prochaine réunion de travail : Mardi le 31 mars, 18h30

Consultation publique : Lundi le 6 avril, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 6 avril, 19h00

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Les conseillers discutent des différentes actions à prendre en raison de la période du dégel.

**2020-03-02-39: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-03-02-40: AUTRES SUJETS**

Aucuns autres sujets.

**2020-03-02-41: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h33.

---

Secrétaire-trésorier

---

Pro-maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.